

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Machinerie de travail lourde	BRAENDLE	B - 66 / . *)	CH 5122 04
Constructeur	CHRYSLER CORPORATION (USA) / Carrosserie: CARROSSERIEWERK BRAENDLE, 9500 W11		
Modèle	"B-66/." sur plaque de type séparé "W31BF." devant et "FF" derrière le No du châssis		
Plaque de constr. + du type:	sur la porte de gauche, sous la serrure		
N° du châssis	à gauche, à l'avant en haut sur le longeron, dans le compartiment du moteur } frappé par l'importateur		
Ident. du moteur	"360" à l'avant, à gauche sur le bloc		
Importateur princ.	-		
Véhicule homologué	W31BF55 U51 728 FF	Signes fixes dans code du type	B-66/ . W 31 BF... FF

<b>Chassis</b>	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 6
Direction	mécanique avec assistance hydraulique
Transmission	mécanique synchronisée ou automatique
Nombre de vitesses	4 ou 3 Entraînement toutes roues
Frein de service	hydraulique, 2-circuits, AV-disques/AR-exp.interne, avec assistance par dépression, AV-soupape de dosage AR-limiteur
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire, pédale
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circ.	par différence de pression; lampe-témoin combinée

<b>Moteur</b>			
Marque	CHRYSLER	Type	360 CID
Construction	V	Temps	4
Carburant	B	Position	avant
Réfrigéris.	eau	Nombre cylindr.	8
Alésage	101,6	Course	90,93
Cylindrée	5895	CV-impôt	30,02
Puissance en CV	182 DIN	à t/min	4000
Bruit	85 dB/A	à t/min	4000
Silencieux	1 pot 665 x ø 175 mm	**	
Mesure des gaz		***	
Déparasitage	OCE = annexe B, chiffres 3+4 = D		

<b>Carrosserie</b>		véhicule d'intervention pour les services du feu *)	
Nombre de portes	2	Indic. vit.	km/h
Ceintures sécurité	-	Retroviseur	2/de chaque côté
Cale	1/270x185x150	Attelage	AV + AR
Antivol	-		
Nombre de places	3 av 3	contra	nr
<b>Dimensions</b>			
	int.	ext.	
Longueur		5870	Empattements 3450
Largeur		2200	
Hauteur		2440	Voie av 1680 ar 1730
Porte à faux	lat.		Voies av
	av	850	ar
	ar	1570	Braquage g 15200 d 15000
Distance volant - vers l'avant du véhicule			

<b>Poids</b>		avant	arrière	total
Poids à vide	selon la carrosserie			
Charge utile	selon la carrosserie			
Poids total				
Garantie fabr.	2040	4100		5940
Dimens. pneus	7.50 - 16	7.50 - 16		(Variantes
Ply / bar	8 / 4,0	8 / 4,0		voir
Charge pour V max	2200	4200		remarques)
	120	120		
Garantie poids remorquable avec frein				2000
Garantie poids remorquable sans frein				2000
Garantie poids de l'ensemble				
Poids remorquable testé				
Vitesse maximale selon le constructeur	méc. = 115 / autom. = 110			km/h
Vitesse maximale testée				km/h

**Equipement**  
 Feux de route SEALED BEAM DOT H  
 Feux de croisement SEALED BEAM DOT H  
 Feux de position SAE IP-71-T CC  
 Feux rouges R-S1 (E)  
 Feux stop R-S1 (E)  
 Clignoteurs av SAE-IP-71 T CC (+) ar 2a (E)  
 Catadioptres av \_\_\_\_\_ ar I (E)  
 Feux de gabarit av A (E) (+) ar I (E)  
 Feux complément. 3 feux bleus CH 1 1280 03 + 1 lampe-chercheuse §)  
 Eclairage plaque 1/ à gauche séparé  
 Essuie-glace 2/ balais avec/ sans lave-glace  
 Avertisseurs SPARTON HI + LO  
 avertisseur à tons alternés STEBEL CH 5 0402 03 §)  
 ou d'autres modèles selon les fiches d'homologation

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Machine de travail lourde  
 Marque et type BRAENDLE B-66/,\* )  
 Homologation N° CH 5122 04  
 Carrosserie \* )  
 Places total 3 avant 3  
 Poids à vide s. bulletin passage Carburant B  
 Charge utile s. la carrosserie CV-impôt 30,02  
 Poids total 5940 Cylindrée 5895

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*) Modèles : B-66/P = véhicule pour les services du feu, véhicule de piquet,  
 B-66/S = véhicule pour les services du feu, extincteur à poudre,  
 B-66/T = véhicule pour les services du feu, véhicule citerne (poids à vide à l'homologation )  
 (AV 1470 AR 2020 total 3490 kg)
- \*\*) Insonorisation : capot avec revêtement de matière artificielle;  
 ventilateur à 7 pales, Ø 520 mm x largeur 100 mm en acier, exigé le service stationnaire.
- \*\*\*) Mesure des gaz : conforme selon ECE-15, amendement 01, tests II + III; une vignette n'est pas exigée (LFEM No 34 267).
- +) Equipement : les feux de gabarit et les clignoteurs latéraux sont débranchés, parce-que non exigés.
- §) A noter dans le permis de circulation:  
 - feux bleus et avertisseur à tons alternés admis;  
 - lampe-chercheuse admise;  
 - lorsque le véhicule est équipé d'une échelle, les parties pointues doivent être protégées.

Lieu et date de l'homologation  
 Bellach, 12.4.76

Homologation fédérale des types de véhicules

Machine de  
travail lourde

B R A E N D L E

B - 66 / .

CH 5122 04

Fiche complémentaire

I.

Complément du 27.07.79 à Berne - Ad

Mesures du bruit selon l'OCE:

avec le véhicule en marche : 40,1 km/h, M2, iA 4,88 = 81 dB/A

à proximité de l'échappement: 86 dB/A à 3000 t/min.

Position du microphone: à 50 cm du bord du véhicule  
(cheminée).

Valable pour un poids effectif de 5000 kg.